



Bailleur: droit en cas de séparation

Par **karene**, le **24/08/2017** à **11:44**

Bonjour,
Je loue un logement depuis quelques mois. Mais je rencontre beaucoup de difficultés pour me faire payer les loyers. Et des chèques impayés.
Aujourd'hui, les locataires me disent qu'ils se séparent, puis je les mettre dehors? car elle n'a pas les moyens de payer le logement.
Le bail est il nul?
Quelles sont les moyens pour mettre fin à cette mauvaises situation.
Cordialement

Par **Lag0**, le **24/08/2017** à **12:01**

Bonjour,
Vous ne précisez pas qui est le titulaire du bail. Si le bail est aux 2 noms, l'un peut très bien vous donner congé et le bail se poursuivra automatiquement et aux mêmes conditions avec celui qui n'a pas donné congé.
Vous ne pouvez pas "mettre dehors" qui que ce soit sur ce seul motif.
Votre seul moyen d'action semble être une procédure pour loyers impayés, voir votre huissier...